

---

## CTMEN du 27 novembre 2020

### Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

*le 27 novembre 2020*

La FNEC FP-FO a été indignée par ce qui est survenu le lundi 23 novembre à Paris lors de la dispersion d'un campement de réfugiés sans abris.

La police a dispersé la foule d'exilés et de bénévoles de la place de la République au gaz lacrymogène avant de les poursuivre dans le centre de Paris dans des scènes d'une rare violence. Certains migrants ont pris la fuite, emportant ce qu'ils ont pu avec eux. D'autres ont été la cible de coups de matraque. Des journalistes ont aussi été pris à partie.

Ces faits inquiétants pour la démocratie surviennent au moment même où la loi « sécurité globale » est en discussion accélérée au parlement. Cette loi est rejetée par des dizaines de milliers de manifestants samedi dernier, de syndicats, d'associations, de démocrates, de journalistes... Elle s'en prend aux libertés individuelles, à la liberté de manifester et à la liberté de la presse. Elle constitue un pas de plus dans l'escalade de la violence et de la répression à l'encontre des manifestants et des syndicalistes.

C'est donc bien le gouvernement qui est entièrement responsable des brutalités inacceptables commises Place de la République. La FNEC FP-FO les condamne sans réserve comme elle l'a toujours fait, quelles qu'en soient les victimes.

C'est dans ce contexte que notre camarade Sabine Raynaud, militante du SNUDI-FO 34, est convoquée au tribunal le 1er décembre, pour avoir manifesté en juin 2019 sur un péage, dans le cadre d'une manifestation de Gilets Jaunes. Elle est poursuivie pour « entrave à la circulation » et « dissimulation du visage lors d'une manifestation ». Rappelons qu'elle diffusait des tracts contre la loi Blanquer, la bouche dissimulée par un foulard pour symboliser la volonté du ministre de faire taire les revendications. La FNEC FP-FO exige que les poursuites soient immédiatement abandonnées.

C'est également dans ce contexte que la presse publie de nombreux témoignages accusant le Ministre d'avoir instrumentalisé le syndicat « Avenir lycéen » pour faire la promotion de ses réformes, notamment celle du Baccalauréat, et surtout rompre tout dialogue avec les syndicats lycéens qui lui sont opposés. La FNEC FP-FO demande que toute la lumière soit faite sur les liens entre « Avenir lycéen » et le ministère.

**Sans démocratie, pas de syndicalisme libre : la FNEC FP-FO reste déterminée à agir, comme elle l'a fait le samedi 21 novembre, avec toutes celles et ceux qui s'opposent à cette loi de sécurité globale et en exigent le retrait.**

Alors que notre pays est toujours soumis au confinement et au couvre-feu, le Premier ministre a envoyé le 18 novembre 2020 à son gouvernement et en particulier à ses préfets pour une application sans délais des réformes de l'Etat, une circulaire sur le suivi de l'exécution des priorités gouvernementales. On peut lire dans cette circulaire que ce n'est pas le virus qui arrête les contre-réformes. Alors que le service public est indispensable dans ces moments difficiles, le gouvernement persiste à le réduire, voire à l'anéantir.

C'est ainsi que le gouvernement publie deux décrets d'application de la loi de Transformation de la Fonction publique qui aboutissent à interdire aux agents d'être représentés. Supprimer les CHSCT, en pleine crise sanitaire et alors que le gouvernement met en place un plan social qui installe durablement des réorganisations de service permanentes, relève de l'irresponsabilité. Retirer aux CAP leurs prérogatives, c'est transformer la relation à l'employeur pour passer de garanties collectives à une relation individuelle clone du contrat dans le privé.

L'agenda social du ministre – qui n'a de social que le nom – s'inscrit totalement cette logique de remise en cause des statuts.

La FNEC FP-FO n'a pas voulu être associée à l'opération baptisée « Grenelle » et nous avons toujours considéré que notre place n'était pas dans ces ateliers mélangeant syndicats et société civile, présidés par des « personnalités », où les représentants des personnels sont réduits au rôle de faire-valoir des décisions du ministre.

Les scénarios de « revalorisation » sont donc maintenant connus. Ils sont pour la FNEC FP-FO parfaitement insuffisants et ne peuvent être pris par les personnels que comme une provocation.

Ce « Grenelle » est également l'occasion pour le ministre de préparer de nouvelles attaques sans précédents contre les droits et statuts des personnels de l'Education nationale. De nombreuses dispositions présentées dans l'agenda ministériel aggravent le PPCR, la réforme territoriale et la loi Ecole de la Confiance pour instaurer un non-droit local, où la carrière des agents est « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », des formations formatage imposées, le télétravail permanent et déréglementé, tout cela sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Ces dispositions s'articulent avec des mesures telle que la loi Rilhac sur la direction d'école, la fusion des différents corps d'inspection en un corps unique, la réforme de préprofessionnalisation du concours qui développe la contractualisation à l'entrée dans le métier, la remise en cause du Baccalauréat national, Parcoursup...

Les personnels n'acceptent pas la remise en cause de leurs garanties statutaires, de leurs missions.

Pas plus qu'ils ne sont dupes des promesses salariales qui feraient miroiter une hypothétique augmentation, qu'elle soit promise ou non dans une loi pluriannuelle.

**L'heure est à la nécessaire mobilisation contre le « Grenelle » du ministre pour y opposer les revendications :**

- L'augmentation immédiate des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans avec l'augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et une augmentation immédiate de 183€ net pour tous les personnels de l'Education Nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers ;

- Le retrait de toutes les remises en cause statutaires engagées par le ministre : projet de loi Rilhac sur la direction, formations en constellation, réforme des concours, fusion des corps d'inspection, mise en place d'un 4ème RDV de carrière, développement de la RH de proximité visant à instaurer un management sur le modèle du privé au sein de l'Education Nationale...

La FNEC FP-FO a pris connaissance des propositions d'expérimentation sur l'Education prioritaire. Elles ne répondent pas aux demandes des personnels. Elle revendique :

- Aucun recul en termes de conditions de travail et de régime indemnitaire pour les personnels : ce qui signifie aucune sortie pour les écoles et collèges actuellement en REP et REP + et maintien du paiement de la prime ZEP pour les lycées ;
- Ouverture de négociation pour que de nouvelles écoles, de nouveaux collèges, de nouveaux lycées puissent être labellisés ;
- Refus d'une part variable pour les indemnités REP et REP + ;
- Indemnités pour tous les personnels, quelle que soit leur catégorie en particulier AESH, AED ;
- Maintien de tous les dispositifs pour que les personnels puissent faire valoir leur ancienneté en Education prioritaire, notamment pour les mutations et l'avancement de grade.

Enfin, face à la mobilisation importante des personnels, par la grève notamment le 10 novembre, le ministre a annoncé l'embauche de milliers de contractuels dans les écoles et les établissements.

**Pour la FNEC FP-FO, puisque le ministre reconnaît le manque de personnels, une évidence s'impose : ces personnels recrutés doivent immédiatement devenir fonctionnaires stagiaires !**

La FNEC FP-FO soutiendra toutes les initiatives décidées par les personnels et leurs organisations en défense des revendications et des libertés, à commencer par les libertés syndicales.

Elle participera, avec d'autres organisations syndicales, aux manifestations et rassemblements qui s'annoncent massifs ce samedi 28 novembre pour le retrait du projet de loi « sécurité globale ».